

# Sécurité du travail dans les ateliers ou les entrepôts

## Public

Chef d'établissement – Chef de service – Chef d'atelier.

## Objectifs

Être capable :

- d'analyser le niveau de sécurité, de rechercher des solutions pour améliorer le niveau de sécurité de l'atelier, d'identifier les risques, de hiérarchiser les priorités et les décisions, d'informer et de former ses personnels. D'établir le document unique.
- de remplir les registres obligatoires, d'établir des fiches de postes et de sécurité, de connaître les vérifications obligatoires des Équipements de Travail.

## Éléments de contenu sur une durée de 4 jours

### Apports théoriques

- Obligation de l'employeur en matière de sécurité Livre I du code du travail
- Typologie de la responsabilité au sein de l'entreprise
- Responsabilité pénale et civile
- Les acteurs de la mise en jeu
- La délégation de pouvoir
- Typologie et rôle des acteurs internes à l'entreprise
- Le système de management à la sécurité
- Le document unique
- L'organisation d'un atelier
- La formation et l'information
- Les registres obligatoires
- Réglementation applicable aux équipements de travail
- Les équipements de protection individuelle
- L'intervention d'entreprises extérieures
- Les fiches de sécurité

### Travaux pratiques

- Identification des risques au sein de l'atelier
- Le document unique
- Les registres obligatoires
- Utilisation d'une notice d'instruction
- Collecte de données pour rédaction de fiches de sécurité
- Évaluation de stage QCM

*Le formateur fera une visite d'une journée pour collecter des données sur votre atelier et faire le programme de formation en conséquence. En fin de stage il vous donnera un press-book avec photos afin de vous orienter sur les actions à entreprendre.*